

Arrêté n° 26P043 du 22 mai 2026
relatif à la désignation du Président autorisant un agent à
signer le récépissé de dépôt des listes
pour les élections du CDG42

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire,

VU :

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté n°26P032 du 20 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections par recours au vote électronique,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Pascal RONDOT, directeur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, est désigné pour signer les récépissés de dépôt des listes des candidats pour les élections du conseil d'administration du Centre de gestion de la Loire dont le scrutin est prévu du 16 au 23 juin 2026.

ARTICLE 2 : La présente désignation prend effet à compter du 23 mai 2026 et jusqu'à la clôture des opérations de dépôt des listes, soit le 26 mai 2026.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Département, notifié à l'intéressé, affiché dans les locaux du CDG42 et publié sur son site internet.

M. le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publicité, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à St-Etienne, le 22 mai 2026
Le Président,



M. Yves NICOLIN

Notifié à l'agent le :

22/05/2026

Signature de l'agent